

**BASE DE CALCUL DE LA REDEVANCE 2022
RELATIVE A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
NON DOMESTIQUES**

A DEPOSER OU A ENVOYER A LA CCH AVANT LE 15 DECEMBRE 2021

Merci de bien vouloir indiquer dans le questionnaire ci-dessous vos souhaits quant à vos besoins en bacs et/ou bennes, ainsi que **pour chacun d'eux** la fréquence de leur ramassage.

Je soussigné Madame / Monsieur, agissant en qualité de au sein de l'entreprise ou de l'administration, sise à (**entourer**) Raiatea, Tahaa, Huahine, Maupiti, souhaite, à compter du 1er janvier 2022, bénéficier du service de collecte des déchets assimilés ménagers non spécifiques (hors pneus, batteries et autres déchets dangereux) générés par mon entreprise ou mon administration à hauteur de :

Précisez le nombre de bacs de 120 à 660 litres et le nombre de ramassage de déchets hors encombrants / semaine

Contenant	Quantité	Fréquence de collecte (par semaine, de 1 à 5 ramassages hebdomadaires)	Montant annuel de la redevance <i>(2,814 F x volume du contenant x nombre de collecte par semaine ou par mois x nombre de semaine collecté par an)</i>
Bac bio-seau de 120 litres			
Bac 120 litres			
Bac 240 litres			
Bac 660 litres			

Précisez le nombre de bennes de 12 m³ et le nombre de ramassage de déchets encombrants

Contenant	Quantité	Fréquence de collecte (par mois)	Montant annuel de la redevance <i>(2,814 F x volume contenant x nombre de collecte par an)</i>
Bennes de 12 m ³			

D'autres besoins ? Veuillez-nous les indiquer ici :

.....
.....

J'atteste que les données renseignées dans ce formulaire correspondent au plus près à la production réelle de déchets ménagers générés par mon activité et note que la facturation sera effectuée une seule fois dans l'année, entre août et octobre 2022.

Fait à Tevaitoa, le Le Président, M. Cyril TETUANUI	Fait à, le L'abonné, M.....
---	---